

BREVET A

VOL RADIOPRATICIEN PLANEUR

COMPTE RENDU DES EPREUVES DE VOL

Nom et Prénom du candidat..... N° de Licence.....

Club..... Date de naissance.....

Modèle :

Epreuve de vol pour obtenir Brevet A

	Vol 1	Vol 2
1. Montée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Ligne droite de 15 secondes face au vent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Cercle complet à gauche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Cercle complet à droite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Prise de terrain en « L » ou en « U » se terminant face au vent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Atterrissage de précision dans une zone définie de 50 m de diamètre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect de la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps de vol supérieur à 4minutes (après le largage ou l'arrêt du moteur). Mettre une croix lorsque la figure est réalisée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le candidat a droit :		
à 3 mn pour démarrer et mettre en l'air le modèle (moto-planeur).. à un essai non concluant pour les deux vols imposés.		

Les épreuves de vol doivent être supervisées par deux officiels ,dont l'un doit être extérieur au club d'appartenance du candidat. L'un des deux officiels doit être au moins **Juge Agréé RC** ou avoir la qualité de Membre du Comité Directeur de la FFAM.

Epreuve en vol effectuée le : à

Nous, Officiels nommés ci dessous certifions que M.....

A bien effectué les épreuves en vol indiquées ci dessus pour obtenir Le Brevet A

Nom de l'Officiel n° 1..... n° carte/ qualité.....signature

Nom de l'Officiel n°2.....n° carte/qualité.....signature

Le Président du Club

Le Président de L'URAM

Nota : ce document doit être envoyé dans les huit jours qui suivent l'épreuve de vol par le Président du Club à son Président d'URAM qui après validation le renverra à la FFAM.

FFAM 108 Rue SAINT MAUR 75011 PARIS -Téléphone 01 43 55 82 03 Fax : 01 43 55 79 93